

Avis n° 2021-16 du CSRPN Occitanie
relatif à
la demande d'autorisation de travaux
dans la Réserve Naturelle Nationale du Néouvielle :
« Projet de table d'orientation du lac d'Orédon »,
déposée par le SIVU Aure Néouvielle

Vu la demande d'autorisation de travaux dans la Réserve Naturelle Nationale du Néouvielle sollicitée par le Syndicat à Vocation Unique Aure-Néouvielle au titre des articles L.332-9 et R. 332-44 du Code de l'environnement,

Vu le Plan de gestion 2021-2030 de la RNN,

Vu l'exposé et l'avis du rapporteur du CSRPN,

Vu la consultation électronique du Groupe de Travail « Aires Protégées » du 30 avril au 19 mai 2021 ;

Vu le vote du CSRPN du 18 au 28 juin 2021 ;

Considérant,

- que ce projet s'inscrit dans l'objectif « Organiser l'accueil du public – Accompagner les collectivités dans leurs réflexions relatives à la valorisation de leur patrimoine » du plan de gestion 2021/2030 de la RNN, récemment validé par le CSRPN Occitanie,
- que les travaux, d'emprise très réduite et à réaliser sur des espaces très anthropisés, ne vont pas générer d'impact direct et notable sur la faune, la flore et les habitats naturels,

Le CSRPN Occitanie émet un avis favorable à la réalisation de la table d'orientation du lac d'Orédon et recommande que la phrase : « *Dans ces eaux pures d'altitude, vivent les truites Fario ou Arc en Ciel, saumons de fontaine, cristivomers et ombles chevaliers.* », soit remplacée par : « *Pendant longtemps les activités de pêche ont été considérées comme des ressources économiques et touristiques importantes. Elles se sont traduites jusque dans les dernières décennies par des empoissonnements systématiques dans la plupart des lacs, avec des espèces locales ou exotiques. Cela a entraîné des déséquilibres biologiques souvent profonds et des opérations de restauration écologique sont actuellement en cours* ».

Le CSRPN apprécie et souligne, par ailleurs, la mention du laboratoire d'Orédon et de l'intérêt historique de la recherche scientifique sur ce massif dans l'un des deux encarts de texte.

Toulouse, le 30/06/2021

La présidente du CSRPN Occitanie



Magali Gerino

Rapport sur la demande d'autorisation de travaux dans la Réserve Naturelle Nationale du Néouvielle « Table d'orientation du lac d'Orédon » (SIVU Aure Néouvielle)

1)Objet du projet

Le projet s'inscrit dans la démarche globale des Portes d'entrées du Néouvielle, il s'agit de l'installation d'une table d'orientation, située entre le parking et le lac d'Orédon, qui entre dans l'objectif « Organiser l'accueil du public – Accompagner les collectivités dans leurs réflexions relatives à la valorisation de leurs patrimoine » du plan de gestion 2021/2030 de la RNN.

2)Description des travaux

Les travaux à réaliser dans la RNN du Néouvielle sont les suivants :

- Création d'un support pour le panneau
- Pose de la table d'orientation.

La zone de travaux est en bordure immédiate du parking, sur un espace déjà fortement aménagé. Etant donné l'accessibilité du site, les matériaux seront apportés par véhicule.

La table d'orientation est prévue en lave émaillée et acier Corten. L'illustration sera de type aquarelle, avec 2 encarts mettant en avant les lacs de barrages et leurs patrimoines, tant humain que biologique.

L'aspect acier corten reprendra les codes des installations « Portes du Néouvielle » déjà en place autour du site.



Il est à noter que le projet

3)Impacts prévisibles du projet

Compte tenu de la forte anthropisation du site d'implantation (parking d'Orédon et ses abords), aucun impact significatif n'est à craindre sur la faune, la flore et les habitats.

4)Mesures proposées

Les travaux sont espérés avant la saison touristique, en mai-juin 2021.

De façon globale, des mesures de gestion de chantier devront être mises en place.

Les outils et les engins utilisés devront être aux normes par rapport à la réglementation sur le bruit et les émissions polluantes (polluants atmosphériques et gaz à effet de serre) en vue de limiter les impacts liés.

Un suivi sera réalisé par les agents du Parc national des Pyrénées, pendant la phase chantier (respect des prescriptions).

5) Proposition d'avis

Considérant,

- que ce projet s'inscrit dans l'objectif « Organiser l'accueil du public – Accompagner les collectivités dans leurs réflexions relatives à la valorisation de leurs patrimoine » du plan de gestion 2021/2030 de la RNN, récemment validé par le CSRPN Occitanie,
- que les travaux, d'emprise très réduite et à réaliser sur des espaces très anthropisés, ne vont pas générer d'impact direct et notable sur la faune, la flore et les habitats naturels,

Je propose que le CSRPN émette un avis favorable pour ces travaux.

Il convient de souligner la mention du laboratoire d'Orédon et de l'intérêt historique de la recherche scientifique sur ce massif dans l'un des deux encarts de texte.

Séméac, le 26 avril 2021

Le Rapporteur du GT Aires Protégées